

CONSEIL MUNICIPAL D'AURIBAIL

Compte-rendu sommaire

*Affiché en application de l'article L 2121-17
Du Code Général des Collectivités Territoriales*

Séance du 12 décembre 2019

Date de Convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2019

Présents :

M. MARQUIER Serge, M. SCAPIN Michel, Mme DEJEAN Jacqueline, M. AUBEL Laurent, Mme BAURES Evelyne, M. BELLARD Jean-François, M. LETULLE Frédéric, Mme MARTY Martine et M. SAISSET Guy-Joël

Excusé : M. COQUARD Thierry

Secrétaire : Madame MARTY Martine

2019-6/1 : Traitement de petits travaux urgents d'éclairage par le SDEHG

Le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de **10 000 € maximum de participation communale**.

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune dans la limite de 10 000 €, par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.
- Charge Monsieur le Maire :
 - d'adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes ;
 - de valider les études détaillées transmises par le SDEHG ;
 - de valider la participation de la commune ;
 - d'assurer le suivi des participations communales engagées.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants.

Précise que chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité.

2019-6/2 : Approbation du choix de la CAO concernant l'isolation de la toiture et aménagement de locaux annexes à la Madelon.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 3 décembre 2019 à 10h00 pour l'ouverture des plis, analyse des offres et attribution du marché.

Il donne lecture du procès-verbal de cette commission.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le choix de la Commission d'Appel d'Offre : L'entreprise AUGUSTE PERUSIN à AUTERIVE est retenue pour les travaux d'isolation de la toiture et aménagement de locaux annexes à la Madelon, pour un montant de 345 259.91 € HT.
- Délègue tout pouvoir à Monsieur le Maire pour faire les démarches nécessaires et signer tous documents.

Questions diverses :

- Elections municipales du 15 et 22 mars 2020.